



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	21	7	1	21 mars 2025	21 mars 2025

Point n° 8 - Affectation des résultats 2024 - budget principal Ville

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Lionel DELHOMME	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Patrick BONGRAND
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint** (*document annexé*) ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)
4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN)

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PEAUDECERF



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-50-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

ANNEXE AU RAPPORT AFFECTATION DES RESULTATS 2024

COLLECTIVITE	Commune de Saint Amand Montrond	Résultats	2024
	budget principal Ville	Proposition d'affectation	2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (001)	342 528,25	EXCEDENT REPORTE (001)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 345 953,92	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 612 727,72
TOTAL	3 688 482,17	TOTAL	3 612 727,72
I- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 75 754,45	(A reprendre au c/ budgétaire 001)	

RESTES A REALISER

DEPENSES	50 298,32	RECETTES	531 503,60
II- SOLDE RESTES A REALISER	481 205,28		
III- BESOIN DE FINANCEMENT (Cumul I et II)			Result Court 266 773,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (002)	-	EXCEDENT REPORTE(002)	5 325 977,52
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 553 611,24	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 432 750,10
TOTAL	17 553 611,24	TOTAL	23 758 727,62
IV- RESULTAT A AFFECTER	6 205 116,38	(c/110 + 12)	Result Court 879 138,86

AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération)

	PROPOSEE	
EN INVESTISSEMENT (III)		A prévoir budget et *Etablir Titre c/1068
EN FONCTIONNEMENT (IV-III)	6 205 116,38	*A reprendre au c/budgétaire 002 c/ de bilan 110



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	21	7	1	21 mars 2025	21 mars 2025

Point n° 9 - Affectation des résultats 2024 - budget annexe camping

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Lionel DELHOMME	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Patrick BONGRAND
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire soient affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et plus particulièrement le tome II, titre 2, chapitre 4 sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Financier Unique (CFU) à la clôture de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Philippe MARME, 5^{ème} Maire-Adjoint rapporteur entendu ;

Considérant que pour le budget annexe Camping à la clôture des comptes 2024, les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2024 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté		
Camping	90 000,00	96 450,00	6 450,00	- 82 293,00	- 75 843,00	75 843,00	44 336,00	120 179,00	+75 843,00	+0,00	+ 75 843,00

Considérant qu'à l'examen des résultats du CFU du budget annexe camping, il apparait un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement ;

Considérant que la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement, il est donc nécessaire d'affecter en investissement la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement.

Considérant qu'il est proposé la transcription budgétaire des affectations des résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe camping comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté 0 €	R 002 : excédent reporté 0 €	D 001 : solde d'exécution N-1 75 843,00 €	R 001 : solde d'exécution N-1 0 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 75 843,00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint (*document annexé*) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)
4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN)

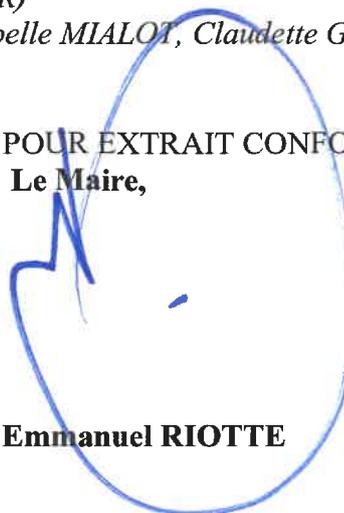
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PEAUDECERF



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE



Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-51-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

ANNEXE AU RAPPORT AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Résultats	2024
COLLECTIVITE Commune de Saint Amand Montrond	
budget annexe camping	
Proposition d'affectation	2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>RESULTAT</u>			
DEFICIT REPORTE (001)	82 293,00	EXCEDENT REPORTE (001)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 000,00	RECETTES D'INVESTISSEMENT	96 450,00
TOTAL	172 293,00	TOTAL	96 450,00
I- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 75 843,00	(A reprendre au c/ budgétaire 001)	

RESTES A REALISER

DEPENSES		RECETTES	
II- SOLDE RESTES A REALISER	-		
III- BESOIN DE FINANCEMENT (Cumul I et II)	- 75 843,00 €		Result Court 6 450,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>RESULTAT</u>			
DEFICIT REPORTE (002)	-	EXCEDENT REPORTE(002)	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 336,00	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 179,00
TOTAL	44 336,00	TOTAL	120 179,00
IV- RESULTAT A AFFECTER	75 843,00	(c/110 + 12)	
			Résult Court 75 843,00

AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération)

	<u>PROPOSE</u>	
EN INVESTISSEMENT (III)	75 843,00	A prévoir budget et *Etablir Titre c/1068
EN FONCTIONNEMENT (IV-III)	-	*A reprendre au c/budgétaire 002 c/ de bilan 110



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	21	7	1	21 mars 2025	21 mars 2025

Point n° 10 - Affectation des résultats 2024 - budget annexe cinéma

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Lionel DELHOMME	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Patrick BONGRAND
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire soient affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et plus particulièrement le tome II, titre 2, chapitre 4 sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Financier Unique (CFU) à la clôture de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Philippe MARME, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que pour le budget annexe Cinéma à la clôture des comptes 2024, les résultats sont les suivants ;

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1068	FONCTIONNEMENT				Résultat 2024 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté		
Cinéma	0,00	9 530,00	+9 530,00	+53 800,38	+63 330,38	0,00	44 522,65	44 522,65	0,00	0,00	-

Considérant qu'à l'examen des résultats du CFU du budget annexe Cinéma, il apparaît un résultat nul de fonctionnement et un excédent d'investissement ;

Considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement, il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Considérant qu'il est proposé la transcription budgétaire des affectations des résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe Cinéma comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté 0 €	R 002 : excédent reporté 0 €	D 001 : solde d'exécution N-1 0 €	R 001 : solde d'exécution N-1 63 330,38 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'affecter les résultats comme proposés ci-dessus et selon le calcul joint (*document annexé*) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)
4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN)

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-52-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

ANNEXE AU RAPPORT AFFECTATION DES RESULTATS 2024

COLLECTIVITE	Commune de Saint Amand Montrond	Résultats	2024
	budget annexe cinéma	Proposition d'affectation	2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (001)	<input type="text" value="-"/>	EXCEDENT REPORTE (001)	<input type="text" value="53 800,38"/>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<input type="text" value="-"/>	RECETTES D'INVESTISSEMENT	<input type="text" value="9 530,00"/>
TOTAL	<input type="text" value="-"/>	TOTAL	<input type="text" value="63 330,38"/>
I- RESULTAT D'INVESTISSEMENT	<input type="text" value="63 330,38"/>	(A reprendre au c/ budgétaire 001)	

RESTES A REALISER

DEPENSES	<input type="text"/>	RECETTES	<input type="text"/>
II- SOLDE RESTES A REALISER	<input type="text" value="-"/>		
III- BESOIN DE FINANCEMENT (Cumul I et II)	<input type="text" value="- €"/>		Result Court 9 530,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT

DEFICIT REPORTE (002)	<input type="text" value="-"/>	EXCEDENT REPORTE(002)	<input type="text" value="-"/>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<input type="text" value="44 522,65"/>	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<input type="text" value="44 522,65"/>
TOTAL	<input type="text" value="44 522,65"/>	TOTAL	<input type="text" value="44 522,65"/>
IV- RESULTAT A AFFECTER	<input type="text" value="-"/>	(c/110 + 12)	
			Result Court -

AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération)

	<input type="text" value="PROPOSE"/>	
EN INVESTISSEMENT (III)	<input type="text" value="-"/>	A prévoir budget et *Etablir Titre c/1068
EN FONCTIONNEMENT (IV-III)	<input type="text" value="-"/>	*A reprendre au c/budgétaire 002 c/ de bilan 110



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent ou n'ayant pas pris part au vote	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	20	7	2	21 mars 2025	21 mars 2025

Point n° 11 - Actualisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) - bilan 2024 et budget 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Lionel DELHOMME	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Patrick BONGRAND
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Tony JUNG	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-53-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la procédure des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) qui constitue, en section d'investissement, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année N pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP. Chaque AP comporte les besoins prévisionnels par exercice comptable de CP ;

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020, qui stipule que le Conseil Municipal a autorisé la mise en place de la gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP), l'inscription nécessaire au budget principal de la Ville et la signature par Monsieur le Maire de tout document s'y rapportant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Brigitte MERCIER, Conseillère municipale, rapporteur entendu ;

Considérant que conformément au règlement financier et budgétaire (partie III), il convient de présenter un état arrêté au 31/12/2024 des AP et des CP. Les CP non réalisés sur l'exercice 2024 sont, selon le cas, lissés sur les exercices suivants ou se voient appliquer des règles de caducité (suppression de soldes de CP) ;

Considérant qu'une actualisation des AP et des CP est nécessaire en tenant compte du traitement des soldes de CP 2024 pour les opérations listées ci-dessous :

- Opération AP N°202201 : aménagement voirie « Le Grand Pré » opération en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec l'Office public de l'Habitat du Cher Val de Berry dans le cadre de l'aménagement de voiries et réseaux du lotissement « le Grand Pré » comportant 48 nouvelles maisons.
- Opération AP N°202401 : Aménagement du parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment.
- Opération AP N°202402 : Requalification et renaturation de la place de la République.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'actualiser les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) comme proposé dans le document annexé ;**
- **de préciser que les reports de crédits de paiement (CP) 2024 prévus dans le document annexé se feront automatiquement sur les crédits de paiement (CP) 2025.**

- d'inscrire les crédits nécessaires tel que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »
6 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER, Marie BLASQUEZ, Yves PURET,
Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN)
Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, n'a pas pris part au vote.

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**



Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-53-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Annexe - Etat des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) 2022/2026

BILAN 2024 :

N°AP	Description	AP montant voté CM du 07/04/22	AP montant voté CM du 19/09/24	Exercice début	Exercice fin	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	traitement des soldes 2024
202201	Aménagement voirie "le Grand Pré"	1 516 403,00		2022	2026	323 500,00	0,00	100 000,00	0,00	150 000,00	864,00	report
202401	Aménagement du parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment		2 001 755,00	2024	2026					292 000,00	73 255,38	report
202402	Requalification et renaturation de la Place de la République		2 357 230,00	2024	2026					183 721,00	34 636,03	report
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		1 516 403,00	4 358 985,00			323 500,00	-	100 000,00	-	625 721,00	108 755,41	-

BUDGET 2025 :

N°AP	Description	AP montant voté CM du 07/04/22	AP montant voté CM du 19/09/24	AP montant actualisé CM du 03/04/25	Exercice début	Exercice fin	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
202201	Aménagement voirie "le Grand Pré"	1 516 403,00			2022	2026	323 500,00	0,00	100 000,00	0,00	150 000,00	864,00	200 000,00	1 315 539,00
202401	Aménagement du parc Montagnac et réhabilitation du bâtiment		2 001 755,00	2 116 965,00	2024	2026					292 000,00	73 255,38	1 800 000,00	243 709,62
202402	Requalification et renaturation de la Place de la République		2 357 230,00	2 330 626,00	2024	2026					183 721,00	34 636,03	2 154 045,00	141 944,97
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		1 516 403,00	4 358 985,00	4 447 591,00			323 500,00	-	100 000,00	-	625 721,00	108 755,41	4 154 045,00	1 701 193,59